

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Poirier

<https://www.cadre21.org/membres/4da5589edf736179a980a035>

Date d'obtention : 2021-10-18 16:43:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Évaluer l'incident. Vérifier l'information. Prendre connaissance de la situation de sextage en rencontrant la personne impliquée. Faire l'évaluation de l'incident avec la trousse sexto. Remplir la grille d'évaluation de l'incident (amorce, nature, intentions, étendue). Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Quand l'intervention est complétée (acte impulsif), contacter le policier scolaire. S'il s'agit d'un acte malveillant, rencontrer la personne et confisquer le téléphone (le mettre dans un sac scellé), contacter le service de police dans les plus brefs délais (ou à tout moment en cours d'intervention, si l'information recueillie nous le laisse croire).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut valider l'information auprès de toutes les personnes impliquées. Il ne faut pas regarder les photos. Il faut suivre la procédure et remplir la grille d'évaluation. Contacter le service de police quand l'intervention est complétée. Si la police nous demande de l'aide suite à notre intervention, il faut refuser car l'école n'est pas mandataire de la police. En tout temps, encourager la jeune victime à adopter une attitude positive envers elle-même. Il faut déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Apporter son soutien à la jeune victime et au besoin, mettre en place un filet de sécurité. Si l'acte n'est pas de nature pornographique juvénile, traiter la situation en conformité avec la procédure de l'école. Éduquer le / les jeunes impliqués à bien s'entourer et à user de leur jugement avant de faire un geste (limiter les gestes impulsifs).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Actes malveillants, car il peut y avoir plusieurs personnes d'impliquées et ça peut être difficile d'obtenir la vérité. Également, la personne peut décider de ne pas collaborer. Cependant, je trouve que toutes les étapes sont délicates, car elles atteignent directement l'intégrité de la personne qui est mise en cause ou qui est victime. Nous devons être vigilants et nous assurer que la victime n'est pas en danger ou qu'elle ne se mettra pas en danger.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf